



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 21 juin 2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Covid-19 : le Gouvernement présente sa stratégie de lutte contre l'épidémie de COVID-19 et annonce le renforcement des capacités sanitaires en Guyane**

**Paris, le 21 juin 2020** – Après avoir annoncé le report des élections municipales, le passage en stade 3 de l'épidémie en Guyane le 15 juin dernier et proposé au Parlement la prolongation de l'état d'urgence sanitaire sur ce territoire, le Gouvernement précise les réponses sanitaires apportées à la situation locale, conformément aux orientations arrêtées lors du conseil de défense et de sécurité nationale du 19 juin.

Avec plus de 2000 cas confirmés et près d'une centaine de patients hospitalisés pour cause de COVID dont 14 en réanimation, la propagation du COVID-19 connaît une brusque accélération en Guyane depuis dix jours. Malgré la mobilisation des services de l'État, des collectivités locales et des professionnels de santé depuis le début de la pandémie, la circulation du virus est très active, notamment dans l'agglomération de Cayenne, et des foyers gagnent toute la bande littorale, l'ouest et le Maroni.

Pour faire face à la situation, comme cela a été défini lors du conseil de défense et de sécurité nationale du 19 juin, le Gouvernement poursuit le renforcement des capacités de soins dans les centres hospitaliers de Guyane avec l'appui des professionnels de santé de la réserve nationale :

- Dès lundi 22 juin, 17 soignants de la réserve sanitaire nationale supplémentaires arrivent en Guyane pour conforter les équipes actuelles de réanimation dans les centres hospitaliers (les capacités matérielles de lits en réanimation pour patients COVID+ ayant été renforcées depuis le début de la crise, par l'envoi notamment de respirateurs) ; d'autres équipes soignantes, en particulier de l'AP-HP, vont être projetées à partir de cette semaine, alors que les soignants sont

également mobilisés pour accueillir des patients victimes de l'épidémie de dengue et de leptospirose.

- Dès cette semaine, une unité de l'hôpital de campagne de la sécurité civile de 20 lits de médecine générale sera déployée en Guyane pour accueillir des patients non COVID et permettre ainsi de dégager des capacités hospitalières supplémentaires pour les patients COVID, en complément des actions de renforcement déjà conduites au centre hospitalier de Cayenne.
- La stratégie d'évacuation sanitaire, en priorité vers les Antilles et pouvant être étendue vers l'Hexagone en cas de nécessité, sera poursuivie, en particulier avec le concours de l'armée de l'air. Deux patients ont été évacués le 18 juin par un avion CASA de l'armée de l'air. Une nouvelle évacuation sanitaire de deux patients est en cours de réalisation.
- Les états-majors de gestion de crise sanitaire seront renforcés : deux directeurs médicaux de crise et un officier de liaison sont en appui des hôpitaux et de l'agence régionale de santé en Guyane depuis le 20 juin, d'autres renforts sont prévus à court terme (sous-préfets, officiers de sécurité civile).

Pour freiner la propagation de l'épidémie en Guyane, il faut réduire le nombre de contacts à risque de chaque Guyanais. Pour réduire le rythme de propagation, grâce notamment au port du masque et aux gestes barrières, les actions suivantes sont mises en œuvre :

- Le préfet prend des mesures de confinement ciblées, de restriction des déplacements et d'interdiction des activités qui donnent lieu à des contacts trop nombreux. Le couvre-feu pourra être étendu à des zones du territoire.
- Les actions d'information et de distribution des masques pour la population générale vont se poursuivre. 800 000 masques tissu et 600 000 masques chirurgicaux ont été livrés pour les personnes vulnérables et les services de l'État.
- La stratégie de dépistage, de repérage et de tracing sera poursuivie et adaptée à la nature de la circulation du virus sur chaque zone de Guyane et aux populations à risque (équipes mobiles de dépistage et de repérage...), avec une vigilance particulière de la part des autorités nationales sur la disponibilité des moyens.
- Concernant les transports aériens, les passagers au départ de Cayenne vers l'Hexagone seront invités à intégrer le protocole des cas contacts afin de pouvoir réaliser un test à l'arrivée sur le territoire et à être suivis par les services de santé.
- Les actions en direction des personnes les plus fragiles (mise à l'abri) et des cas positifs (quarantaine et isolement) vont également être amplifiées.

Si le taux de reproduction demeure dans les jours à venir à un niveau élevé et que les signes d'une accélération de la circulation du virus se maintiennent, l'hypothèse d'un reconfinement de la Guyane devra être réexaminée.

Compte tenu de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire en Guyane, le Gouvernement a décidé le maintien des mesures nationales d'aides au population et aux entreprises durant cette période.

Le Premier ministre a demandé à Annick Girardin, ministre des Outre-mer, de se rendre en Guyane dès mardi pour assurer le déploiement de cette stratégie et faire le point avec les élus et acteurs de la gestion de la crise sanitaire sur le territoire.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)